



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GREVILLE HAGUE
DU 17 Septembre 2015**

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix septembre deux mille quinze, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier LE BEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier LE BEL, Hubert DUBOST, Christelle HÉLYE, Marie KIRCHNER, Nathalie FAGNENT, Jean LECOSTEY, Sophie BONNISSANT, Georges DOUAT, Dalila BRISSET, Michael TARDIF, Éric HUREL, Yves SIMON, Serge LESVENTES
Céline OLIVIER a donné procuration à Christelle HELYE,

Excusé: NEANT

Marie KIRCHNER a été désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion précédente.

**1) MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CCH
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Une des conséquences de la loi ALLUR est la caducité des Plans d'Occupations des Sols (POS) au 31.12.2015, qui entraîne le basculement au règlement national d'urbanisme (RNU) pour sept communes du territoire.

Au regard de ces contraintes, le conseil de communauté, par délibération en date du 26/06/2015, approuvait le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal vers l'intercommunalité.

Pour cela, il y a lieu de modifier l'article 4 des statuts de la CCH et d'intégrer au titre des compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace communautaire :
Elaboration, suivi et révision d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification.

2) PERSONNEL COMMUNAL

2-1) RENOUELEMENT CUI CAE DE L'ALSH POLE JEUNESSE

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le renouvellement, pour une durée de un an, du contrat CUI CAE, 20 heures par semaine, mis à disposition de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Pôle jeunesse à compter du 01/10/2015.

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :mairie.greville-hague.fr

Présentation de M. Michel CANOVILLE, Président de la CCH

Monsieur CANOVILLE est venu expliquer aux membres du conseil les raisons qui obligent nos communes à se transformer en commune nouvelle, notamment d'un point de vue financier: il s'agit de constituer des communes plus fortes dans un contexte budgétaire contraint. Si notre commune reste dans la configuration actuelle, elle subira une baisse très nette de ses ressources que sont la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), la DSC (Dotation de solidarité Communautaire), et verra sa contribution au FPIC (Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) progresser. Pour Gréville, l'ensemble pourrait s'évaluer à une perte de ressource de l'ordre de 200 000€.

La commune nouvelle est une collectivité territoriale qui se substitue à plusieurs communes contiguës.

La commune conserve son nom, ses limites territoriales et bénéficie, pour ce qui concerne les ressources, d'une dotation financière attribuée par le conseil de la commune nouvelle ; elle perd, en revanche, son statut de collectivité territoriale. La mairie, telle que nous la connaissons, est maintenue en tant qu'annexe dans laquelle sont établis les actes de l'état-civil, et accueille les séances du conseil de la commune déléguée. Monsieur le Maire remercie M. CANOVILLE pour son intervention.

2-2) AVANCEMENT DE GRADES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'avancer deux agents de la commune au grade d'adjoint technique principal 2ème classe en raison de leur ancienneté. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces deux avancements qui prendront effet au 01/01/2016:

NOM DE L'AGENT	SITUATION ACTUELLE	TEMPS DE TRAVAIL
BLANC Catherine	Adjoint technique 1ère classe	24h semaine
CAUVIN Joël	Adjoint technique 1ère classe	35h semaine

3) CONVENTION POUR LA GESTION DE LA MAISON MILLET: COMMUNE/DEPARTEMENT

Le conseil municipal décide de renouveler cette convention, qui expirera au 17/04/2016, dans les termes actuels.

M. le Maire est chargé d'insister auprès du Conseil Départemental pour que leurs engagements soient respectés dans des délais raisonnables, notamment pour un des postes sensible qu'est la dépense énergétique, le département s'est engagé à mettre en place des solutions pour isoler davantage les locaux et réduire ainsi la dépense d'électricité, dépense qui est à la charge de la commune.

4) FINANCES COMMUNALES

4-1) VIREMENTS DE CREDITS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les virements de crédits suivants suite à une erreur matérielle.

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre 20 : + 950€

Article 2051 Site internet : + 950€

Chapitre 041: -950€

Article 2051 Site internet : - 950€

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :mairie.greville-hague.fr

4-2) REGIE DE RECETTES DE L'ALSH MODIFICATION DE L'ARTICLE 6

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la modification de l'article 6 de cette régie pour permettre les encaissements à intervenir lors de la kermesse de fin d'année scolaire.

Un avenant sera joint à cette régie de recettes pour prendre en compte cette modification, l'article 6 sera modifié comme suit : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 €, excepté pour le mois d'août où cette encaisse est fixée à 2000€ ainsi que pour la kermesse de fin d'année scolaire où l'encaisse est fixée à 3500€.

4-3) CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES MONTANTS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil municipal de GREVILLE HAGUE

Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire;

Décide:

La création une régie de recettes dont l'objet est l'encaissement des prix de location des salles communales.

4-4) EXAMEN DE DEVIS

4-4-1) SITE INTERNET

Marie KIRCHNER présente un devis de la société CH1, chargée de la maintenance du site internet pour une maintenance on line de ce site. Le conseil municipal décide, pour l'instant, de reporter la décision au prochain conseil municipal.

4-4-2) ILLUMINATIONS DE NOEL

Dans le cadre du contrat de location de motifs d'illuminations de Noël, passé pour 3 ans : Christelle HELYE présente le devis de SONOLUX d'un montant de 672€. Le conseil municipal approuve ce devis dont la dépense sera portée à l'article 61522.

4-4-3) REVERBERES AU LIEU BIENVENU

Dans le cadre des amendes de police, la commune a obtenu une subvention de 1337€ pour la pose de 3 candélabres au Lieu Bienvenu. Yves SIMON présente deux devis: INEO et SELCA pour ces travaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis, moins disant, d'INEO d'un montant de 5338,80€ TTC contre 5590,08 € TTC pour la SELCA. La dépense a été portée au budget 2015, article 2315 Opération 103.

5) URBANISME

5-1) AVIS SUR DPU (DROIT DE PREEMPTION URBAIN)

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :mairie.greville-hague.fr

La commune renonce à son droit de préemption pour la parcelle cadastrée section C n° 841 située chemin des « Couture ».

5-2) Présentation du projet de parking au Lieu Bienvenu

Michaël TARDIF remet aux membres du conseil municipal le plan d'aménagement du parking du lieu Bienvenu qui sera réalisé par les services de la Communauté de Communes de la Hague dans le courant du 1er semestre 2016: des fourreaux seront mis en place pour permettre un éclairage du parking.

6) CONVENTION SPA

Le conseil émet un avis favorable à l'avenant de la convention, par 13 voix pour et une contre, dont l'objet est de porter la participation financière de la commune à 1,09€ par habitant au 01/10/2015. Cette participation sera portée à 1.11€ au 01/01/2016 et à 1.13€ au 01/01/2017.

7) QUESTIONS DIVERSES

7-1) Régularisation foncière parcelle B 163 appartenant à M. et Mme Gilles GODARD

Dans le cadre du projet du Département d'acquérir une emprise sur la parcelle cadastrée B 163 appartenant à M. et Mme Gilles GODARD pour l'aménagement d'un point d'arrêt scolaire sur la route départementale 45, il s'avère qu'une partie de cette parcelle est occupée par la commune.

Le Département a déjà recueilli l'accord de M. et Mme GODARD pour son aménagement, et propose d'inclure dans son projet l'acquisition de la partie revenant à la commune. Le Département procédera ensuite à la rétrocession de cette partie au profit de la commune en vue de son incorporation dans le domaine public communal. M. et Mme GODARD ont donné leur accord pour régulariser la situation foncière par une cession gratuite de cette partie.

L'acte de rétrocession sera établi en la forme administrative par les services du Département, dont les frais s'élevant à 27 € incomberont à la commune. Les frais de géomètre sont pris en charge par le Département dans le cadre de son projet d'aménagement.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité,

→ De donner son accord à la rétrocession par le Département de la partie revenant à la commune en vue de son incorporation dans le domaine public communal ;

→ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession en la forme administrative, à titre gratuit, par le Département à la Commune, et tous documents utiles et nécessaires pour l'aboutissement des procédures inhérentes ; les frais de publicité foncière étant à la charge de la commune cessionnaire.

7-2) Remerciements pour le versement de subventions

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers de remerciements reçus des associations : Sécurité routière, Chorale aux 4 vents, Entraide sociale du 3^{ème} âge, La section cantonale des anciens combattants, France Adot, Les primevères, la SNSM, l'ACFM, Antirouille, la MFR Urville Nacqueville, le Secours catholique.

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les : LUNDI de 14 heures à 18 heures

: MERCREDI de 9 heures à 12 heures

: JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE : mairie.greville-hague.fr

7-3) Bail LEMARINEL

Le conseil municipal consent, à l'unanimité, à renouveler le bail consenti à l'EARL LEMARINEL pour la parcelle cadastrée section A N° 113 située Route d'Eculleville dans les mêmes conditions que le précédent pour une durée de 9 ans à compter du 01/10/2015.

7-4) Rapport d'activité de la CCH pour l'année 2014

M le Maire invite les membres du conseil à venir consulter en mairie ce rapport.

7-5) Commission Information Culture

Marie KIRCHNER remet à chaque membre du conseil l'agenda des manifestations communales pour le 4^{ème} trimestre 2015.

Dans le cadre de la journée du patrimoine, Gréville propose les visites suivantes : la batterie Tourville, l'église et la Maison Millet.

Marie invite chacun à réfléchir au contenu du bulletin municipal à venir : les rubriques sont à enrichir par les textes des uns et des autres, comme l'année précédente.

Prochaine réunion de la commission Culture et communication : 22/10/2015 à 20 heures

7-6) Politique jeunesse

Christelle HELYE donne le bilan de l'été de l'ALSH : tout s'est très bien passé avec une bonne fréquentation tant au niveau de l'espace jeunes qu'au niveau du centre de loisirs. Cette année pour les vacances, Anne Sophie Sauvegrain est venue en stage et a pris la direction de l'espace « jeunes » pour le mois d'août. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, pour la remercier, décide, à l'unanimité, de lui attribuer un bon d'achat de 150€.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL 19/10/2015 à 20 heures

Nombre de membres du conseil municipal : 13

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 07/10/2015

Date d'affichage : 07/10/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07/10/2015
et publication du 07/10/2015

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les : **LUNDI** de 14 heures à 18 heures

: **MERCREDI** de 9 heures à 12 heures

: **JEUDI** de 14 heures à 18 heures 30

SITE : mairie.greville-hague.fr